Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le 2026_23
ID : 056-215600966-20260422-01_2026_04_22-DE

DEL01_2026_04_22

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2026

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, ALLANIC Jean-Pierre, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, DARIELLE Marina, TRENIT Marc, JUSTOM Carole, LE THUAUT Yann, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, VIRRION Vanessa, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Le secrétariat a été assuré par Catherine TOUBLANT.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 26 février 2026 a été établi par Madame Isabelle GUIVARC'H secrétaire de séance.

Monsieur le maire :

- Invite les conseillers municipaux à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 février 2026, avant son adoption définitive ;

Vu le projet de procès-verbal,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2026, tel qu'annexé.

Annexe : PV Conseil municipal du 26 février 2026

Le 27 avril 2026

Monsieur le maire
Yann LE GALLO

MAIRIE de LANDAUL
56690 MORBIHAN